

## IMPORTANT

Suite à une publication polémique remettant en cause l'existence même du syndrome du bébé secoué (Lynøe N, Elinder G, Hallberg B et al (2017) Insufficient evidence for 'shaken baby syndrome' — a systematic review. Acta Paediatr 106:1021–1027) et de nombreux commentaires critiques publiés depuis quelques mois, nous tenons à vous recommander différentes références clés à lire ou relire :

- [le document de consensus de l'ESPR et la SPR sur les traumatismes crâniens non accidentels de l'enfant, validé par la SFIPP \( « consensus statement on abusive head trauma» que la SFIPP a officiellement endossé.\)](#)
- [Les dernières recommandations de la HAS actualisées en septembre 2017](#)

Catherine Adamsbaum, Michel Panuel et le bureau de la SFIPP

Autres lectures

[Syndrome du bébé secoué Recommandations de Bonne pratique HAS Juillet 2017](#)

**HAS**

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

**SOFMER**

Société Française de Médecine  
Physique et de Réadaptation

[www.sofmer.com](http://www.sofmer.com)

**RECOMMANDATION DE BONNE PRATIQUE**

## **Syndrome du bébé secoué**

ou traumatisme crânien non accidentel par secouement